



SECTION



SARTHE

« L'avenir, il ne s'agit pas de le prévoir, mais de le rendre possible »
(Saint Exupéry)

**Syndicat National Force Ouvrière
des Finances Publiques**

Déclaration liminaire Comité technique local du 2 juin 2015

Monsieur le Président,

Sur la question de notre pouvoir d'achat :

Les jours se suivent et se ressemblent lorsqu'il s'agit d'humilier les fonctionnaires et de s'attaquer à leur pouvoir d'achat.

Non content d'avoir :

- gelé toute augmentation de la valeur du point d'indice depuis juillet 2010,
- réduit drastiquement les possibilités de promotions exceptionnelles,
- détourné la prime d'intéressement collectif,

le gouvernement a décidé de supprimer l'indemnité exceptionnelle compensatrice appliquée depuis le 1er janvier 1998.

Cette indemnité, mise en place il y a 17 ans, compensait la perte de pouvoir d'achat après l'élargissement de l'assiette de la CSG en substitution d'une partie de la cotisation d'assurance - maladie. En effet, alors que la cotisation d'assurance - maladie ne s'appliquait qu'au traitement indiciaire brut, la CSG englobait également le régime indemnitaire, créant de fait une baisse de rémunération nette.

Contrairement aux affirmations de la ministre de la Fonction Publique, cette prime ne bénéficiait pas très majoritairement qu'aux fonctionnaires les mieux rémunérés.

Il faut d'ailleurs une bonne dose de mépris à considérer qu'un fonctionnaire percevant plus de 1852 € bruts mensuels serait un fonctionnaire très bien rémunéré, comme le suggère la Ministre qui a décidé d'exempter toutes les rémunérations inférieures à ce montant pour ce motif.

Il n'en reste pas moins que près de 700 000 fonctionnaires de toutes les catégories de personnels seront concernés par cette régression salariale applicable dès le 1er mai 2015. Selon la catégorie, cette perte se chiffre entre 300 € et 1200 € par an pour les agents de la DGFIP, excusez du peu !

Annoncée en catimini aux organisations syndicales lors d'une réunion impromptue lundi 13 avril, cette décision ministérielle n'était ni discutable, ni amendable, selon les bonnes pratiques du dialogue social gouvernemental.

Les discours lénifiants sur les qualités des fonctionnaires trouvent ici leurs limites.

F.O.-DGFIP dénonce ce véritable hold-up, revendique l'augmentation immédiate de la valeur du point d'indice et l'ouverture de véritables discussions salariales.

- Balf syndicale : fo.ddfip72@dgfip.finances.gouv.fr

- Site Web départemental FO-DGFIP : <http://www.fo-dgfip-sd.fr/072/>



SECTION
DE LA
SARTHE

Sur la question de nos conditions de travail :

Depuis plusieurs années, chacun d'entre nous évolue dans une sphère professionnelle en perpétuelle mutation. Le Syndicat n'a jamais été opposé par principe au changement, car il y a des évolutions normales dans un monde qui change. Néanmoins, un stakhanovisme de réformes, d'expérimentations, de réorganisations et de restructurations en tous genres, sans évaluation prospective, ni bilan véritable, ne saurait tenir lieu de politique.

Il n'est plus besoin de démontrer que cette réformite frénétique, largement à l'origine de la dégradation des conditions de travail, est destinée principalement à pallier les suppressions d'emplois.

Dans un tel contexte, la DGFIP cherche à minimiser l'impact prévisible de la réforme territoriale de l'Etat sur les services. Elle se prépare pourtant à en utiliser l'opportunité pour réduire encore le maillage territorial du réseau.

Ainsi, si l'on reprend l'ordre du jour, on s'aperçoit dans le PV du CTL du 26 février 2015 que l'équipe directoriale justifie l'adossement des SPF de la Flèche ou Mamers par l'absence de dynamisme des zones rurales, le manque d'expérience ou de polyvalence des agents voir un déficit de sachants. Devant un tel chantier que peut-on envisager quand « *nul ne peut dire à quoi ressemblera l'environnement administratif dans 10 ans* ».

Alors dans l'immédiat, on met en œuvre un dispositif unifié de gestion de l'équipe départementale de renfort (EDR) qui remplacera l'équipe mobile de renfort (EMR = Gestion publique) et l'échelon départemental de renfort et d'assistance (EDRA = Filière fiscale).
17 personnes pour palier la suppression de 12 personnes (A, B, C) pour 2015.....
Et les suppressions antérieures on en fait quoi !

Et que dire de l'accueil de la DDFIP. « *L'accueil la vitrine de notre administration !* » Mais ça c'était avant. Maintenant, même le standard vous chante une ritournelle rappelant que tous les postes sont occupés, mais combien en reste-il réellement ?

Heureusement, une chose ne change pas, c'est le calcul des distances entre les communes ! Mais, dans la durée, les kilomètres pèsent sur les agents et leur porte-monnaie.

Pour F.O., pendant deux siècles, la République, une et indivisible, a pu concilier l'unité et l'action de l'Etat et l'exercice le plus libre possible de la démocratie locale, grâce à son administration fiscale. En détruisant cette dernière, c'est l'unicité de la République et l'égalité de droit qui sont en jeu.